

Image not found or type unknown



Droit aux IFM si je signe un cdi?

Par **Deaurine**, le **16/03/2017** à **07:00**

Bonjour,

Je suis en intérim depuis 4 mois dans la même entreprise. Dans 15 jours mon contrat se termine et possibilité cdi.

Pouvez vous me dire si j'ai le droit aux IFM si je signe le CDI?

D'avance merci

Par **P.M.**, le **16/03/2017** à **08:34**

Bonjour,

Vous n'aurez pas droit à l'IFM si l'entreprise utilisatrice vous propose un CDI pour le terme de la mission d'intérim dans les mêmes conditions, que vous l'acceptiez ou pas...